



Revégétalisation dans les bassins versants prioritaires et mobilisation des acteurs de l'eau des Hautes-Laurentides



Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

2025

À propos du COBALI

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est désigné par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme étant l'organisme responsable de l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du Québec. La mission de l'organisme est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, et ce, dans un cadre de développement durable en concertation avec les divers acteurs de l'eau.

Le COBALI remercie chaleureusement ses partenaires : le MELCCFP, la municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, la firme Evolgen, le Regroupement des associations pour la protection des lacs et des cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL), l'Association de la protection du Lac-des-Îles (APLI), l'Association de mise en valeur et de protection du lac des Écorces et l'Association de Protection du Petit et du Grand Lac du Cerf (APPGLC).

Ce projet a été possible grâce à une contribution du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, lié au plan d'action de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.



Travaux terrain et rédaction : **Marie Lagrandeur**, bachelière en environnements naturels et aménagés et chargée de projets.

Travaux terrain : **Mariève Charette**, technicienne de la faune et chargée de projets.

Travaux terrain et révision : **Pierre-Étienne Drolet**, biologiste M. Sc. Env. et coordonnateur de projets

Révision : **Linda Fortier**, directrice générale.

Photo de couverture : Plantation en bande riveraine, COBALI 2024.

Mise en contexte

Dans un désir de s'impliquer davantage dans la revégétalisation des bandes riveraines et dans l'accompagnement des acteurs de l'eau, le COBALI a déposé le projet *Revégétalisation dans les bassins versants prioritaires et mobilisation des acteurs de l'eau des Hautes-Laurentides* au Programme régional de soutien aux enjeux de l'eau du MELCCFP. Ce projet comprend quatre volets distincts qui permettent de répondre à plusieurs besoins des acteurs de l'eau. Il était également souhaité de s'associer à des organismes œuvrant déjà dans la protection des lacs et cours d'eau comme des associations de lacs et le Regroupement des associations pour la protection des lacs et des cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL). Les trois associations de lacs participantes ont été sélectionnées, car elles représentent les lacs principaux de trois bassins versants jugés prioritaires par le COBALI dans son Plan directeur de l'eau. Plusieurs pressions anthropiques et menaces pour l'intégrité de ces plans d'eau ont ainsi été identifiées.

Ce projet s'arrime à des objectifs du Plan directeur de l'eau du COBALI. Les objectifs suivants ont été répondus :

- A1.2- Diminuer l'impact des secteurs résidentiels et de villégiature sur la qualité de l'eau (volet 1);
- A2.1- Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité de l'eau de surface (volets 2 et 3);
- B1.3- Développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques (volet 1);
- C2.1- Assurer et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes ou non indigènes (volets 1 et 4);
- C2.2- Contribuer au maintien ou au rétablissement d'espèces aquatiques en péril ou d'intérêt sportif en déclin (volets 1 et 2);
- D1.2- Favoriser l'adoption de mesures pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (volets 1, 2, 3 et 4);
- D2.1- Favoriser les échanges et valoriser les initiatives (volet 3).

Les différents volets et leur portée seront présentés dans le présent compte rendu.

Volet 1 : Plantations de végétaux en bande riveraine

Une des recommandations présentes dans les trois Plans directeurs de lac respectif des bassins versants prioritaires était d'augmenter la superficie végétalisée des bandes riveraines. Les rôles et l'importance des bandes riveraines font partie des recommandations du COBALI depuis sa création en 2003. Malgré la récurrence dans le discours et les efforts de sensibilisation, très peu de lacs présentent des bandes riveraines conformes et densément végétalisées. À travers ce projet, il était souhaité d'encourager les riverains à revégétaliser leur bande riveraine en offrant des végétaux et la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser cette tâche. Puisque la végétalisation des bandes riveraines est souvent perçue comme non esthétique et coûteuse, l'équipe du COBALI souhaitait démontrer qu'une bande riveraine bien garnie de végétaux indigènes peut être belle et agréable à avoir sur son terrain. En offrant gratuitement les végétaux et la main-d'œuvre, l'aspect monétaire était également pris en charge. Ce projet a permis au COBALI de planter 630 végétaux dans les bandes riveraines des trois bassins versants prioritaires. La contribution provenant des associations de lacs constituait à recruter des propriétaires riverains pour participer au projet. En tout, dix propriétaires riverains ont bénéficié d'une revégétalisation de leur bande riveraine. Plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de ce projet, notamment le recrutement de riverains qui s'est avéré beaucoup plus difficile que ce que nous avons envisagé. Il semblerait que même en passant par les associations de lacs qui ont des contacts assez fréquents avec un bon nombre de riverains, ces derniers

ne présentaient pas un enthousiasme très marqué pour accueillir un tel projet sur leur terrain. Le partage d'information a également représenté un défi puisque les riverains non-membres de l'association de lac ni du COBALI n'ont pas pu être mis au courant de l'existence du projet sauf par « bouche à oreille ».

Finalement, l'enjeu le plus ardu est de faire respecter la réglementation provinciale. L'équipe du COBALI a visuellement démontré la largeur réglementaire à chacun.e des participantes et seulement deux participantes ont acceptées de s'y conformer.

C'est un total de 1097 m² additionnels qui a été revégétalisé afin de renforcer les bandes riveraines des bassins versants prioritaires. L'annexe présente en images les 10 propriétés avant et après les travaux de plantation. Certains terrains étaient très grands et il est difficile de montrer en photo l'ampleur réelle des plantations.

Toutefois, au-delà des résultats des plantations concrètes sur le terrain, l'objectif du projet était d'utiliser les plantations comme des vitrines pour faire de la sensibilisation des riverains, en utilisant l'image.

Trois vidéos promotionnelles des plantations réalisées ont été publiées sur les réseaux sociaux du COBALI :

- [Lac du Cerf](#)
- [Lac des Îles](#)
- [Lac des Écorces](#)

Trois vidéos éducatives sur la bande riveraine et la plantation ont été produites et rendues disponibles sur les réseaux sociaux du COBALI :

- [La revégétalisation bandes riveraine – Un bouclier pour les plans d'eau](#)
- [Revégétalisation bandes riveraines – Des végétaux indigènes adaptés à la rive](#)
- [Revégétalisation bandes riveraines – Bien réussir sa plantation](#)

Une [page](#) complète est dédiée au projet sur le site internet du COBALI.

Un [communiqué de presse](#) a été envoyé aux journaux afin de faire la promotion du projet.

[Annonce officielle](#) avec Mme Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle.

Volet 2 : Production d'un outil de sensibilisation personnalisé à chacune des trois associations de lacs partenaires

Les associations de lacs sont des acteurs de l'eau très importants pour les organismes de bassins versants. Ces dernières sont généralement à l'affût des changements perçus sur le lac, des nouveaux enjeux, des activités, etc. Étant sur le terrain, certaines associations de lacs sont très impliquées dans la sensibilisation des usagers et dans la protection du lac. Il était souhaité d'offrir un outil de sensibilisation professionnellement réalisé aux trois associations de lacs partenaires. Souvent ces dernières ont peu de moyens financiers pour produire des outils de sensibilisation. Ce volet permettait donc à chacune des associations de lacs de cibler un ou plusieurs enjeux (soulevés par leur Plan directeur de lac) pour que le COBALI puisse produire un outil de sensibilisation personnalisé. Il était souhaité que l'outil perdure et puisse servir à la sensibilisation des riverains et usagers. Les associations du lac des Îles et du lac du Cerf ont conjointement avec le COBALI élaboré un guide illustré à transmettre aux riverains et usagers du lac. Quant au lac des Écorces, une carte du lac a été produite via l'outil géomatique ArcGIS. Celle-ci présente des zones récréatives suggérées

selon certains types d'embarcations ainsi que l'emplacement des plus importants herbiers de myriophylle à épis. Le verso de la carte renseigne l'utilisateur sur les bonnes pratiques de navigation à adopter et sur les zones écologiques sensibles du lac.

Les associations de lacs ont fait part qu'il leur serait beaucoup plus utile d'avoir accès à des versions imprimées des guides à transmettre aux riverains. Puisque plusieurs actions initialement prévues dans d'autres volets se sont avérées beaucoup moins chères, il a été possible de rediriger des fonds pour bonifier l'outil de sensibilisation et répondre encore plus adéquatement aux besoins des associations de lacs.

Volet 3 : Tenue d'un forum régional annuel en partenariat avec le Regroupement des associations de protection des lacs et des cours d'eau des Hautes-Laurentides

Le COBALI souhaitait s'impliquer dans la tenue du forum régional annuel du Regroupement des associations de protection des lacs et des cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL). Le RAP-HL étant un acteur de l'eau très important qui regroupe plusieurs associations de lacs des Hautes-Laurentides, il était pertinent de s'y associer pour bonifier l'édition 2024. Le forum a eu lieu pour la première fois depuis plus de dix ans dans la zone de gestion du COBALI, à Mont-Laurier, le samedi 17 août 2024. Le forum régional annuel du RAP-HL est un événement idéal pour les associations de lacs d'échanger sur les problématiques communes et les solutions à envisager. Il s'agit également d'un moment pour acquérir gratuitement des connaissances sur divers enjeux et sujets en lien avec la protection des lacs. À la demande du RAP-HL, le COBALI a fait partie des conférenciers. Deux conférences étaient offertes dans l'avant-midi, en premier lieu Marie Lagrandeur, chargée de projet au COBALI a présentée des trucs et astuces pour bien réussir une plantation en bande riveraine en lien avec le volet terrain du projet. En second lieu, M. Daniel Piché de l'organisme Coalition navigation s'est entretenu sur les démarches à faire pour l'application de restrictions de la navigation sur les plans d'eau du Québec. Madame Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, s'est entretenue sur l'avancement des changements annoncés par le gouvernement fédéral en 2023 concernant les mesures facilitantes de l'encadrement de la navigation sur les plans d'eau et les berges par les municipalités et communautés locales. Un total de 46 personnes a participé au forum.

Parution de la publicité pour le forum dans l'Info de la Lièvre dans l'édition du 7 août 2024 (imprimée et distribuée à 4 900 personnes).

Puisque toutes communications publiques concernant le projet et son financement devaient être réalisées après l'annonce officielle du ministère, les publicités pour le forum et pour le recrutement des volontaires pour la plantation ont grandement été retardées. Une seule publicité a pu être faite 10 jours avant l'évènement. Cela a impliqué quelques modifications dans le budget qui sont décrites dans le gabarit des dépenses. Une publicité présentant le projet complet a paru le 29 janvier afin de présenter au grand public l'ensemble des volets qui ont été réalisés, encore une fois, 4 900 personnes ont reçu l'édition.



Figure 1. Mme Marie-Hélène Gaudreau (députée fédérale Laurentides-Labelle), Mme Linda Fortier (directrice générale du COBALI) et M. Sylvain Meunier (président du RAP-HL) lors du forum.



Figure 2. L'assistance lors du forum régional annuel du RAP-HL en partenariat avec le COBALI.

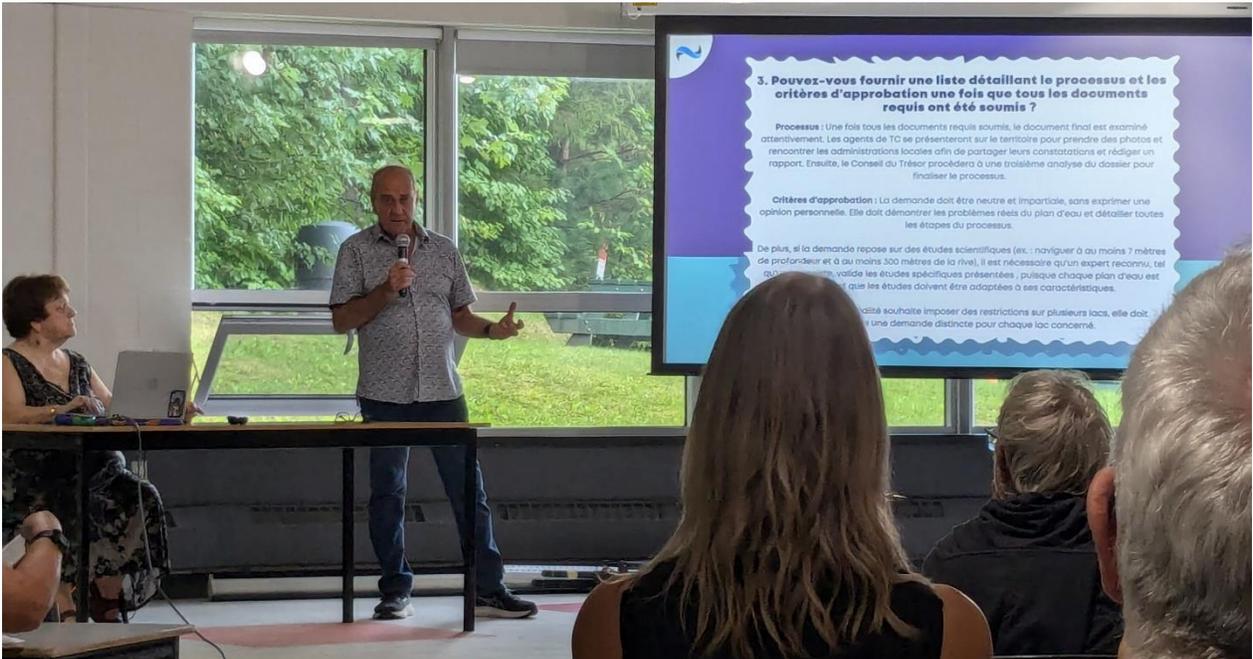


Figure 3. M. Daniel Piché (Coalition Navigation) lors de sa conférence au forum annuel du RAP-HL en partenariat avec le COBALI.

Volet 4 : Production d'un guide illustré présentant les végétaux indigènes adaptés à la bande riveraine

Il existe plusieurs outils de sensibilisation faisant la promotion d'une bande riveraine bien végétalisée et de ses bienfaits pour les plans d'eau. Toutefois, il a été remarqué qu'un guide concis et simple à utiliser présentant les végétaux indigènes adaptés à la bande riveraine manquait aux outils de sensibilisation du COBALI. L'équipe a donc décidé de créer un court guide, simple et visuel qui permettrait aux usagers de l'eau de rapidement connaître les espèces végétales indigènes qu'ils peuvent planter en bande riveraine. En amont, les pépinières locales ont été sondées afin de présenter des végétaux qui sont accessibles dans la région. Nous souhaitons outiller les riverains, mais également les inspecteur.trice.s en environnement, les municipalités et les associations de lacs qui feraient aussi la promotion de végétaux indigènes adaptés à la bande riveraine. Suite à des formations professionnelles offertes par le COBALI dans un autre projet, il a été constaté que le guide est aussi grandement apprécié par les courtier.ère.s immobiliers, les technologues en systèmes septiques et les arpenteurs géomètres.

Les guides ont été rédigés et imprimés à temps pour le forum régional annuel. L'évènement a permis de distribuer 500 exemplaires aux représentants de différentes associations de lacs. Il s'agit d'un [outil de sensibilisation](#) qui perdurera. Le guide est disponible de façon permanente sur le site internet du COBALI.

Une réimpression du guide illustré a eu lieu puisque l'outil a été très populaire dans les activités du COBALI et quelques volets ont nécessité des coûts moins élevés qu'anticipé.

Annexe

Lac des Écorces



Terrain 1 (Julie Bellavance) section A avant la plantation.

Le terrain était anciennement un site de camping compacté et rempli avec de la poussière de roches. La végétation au sol avait de la difficulté à s'installer plus que seulement des prêles et de l'égo-pode podagraire (espèce exotique envahissante). Il était souhaité d'aider la végétation à mieux protéger le sol et le lac en incorporant une strate arbustive.



Terrain 1 section A après la plantation.

Les espèces plantées sont : le cornouiller stolonifère, le sureau du Canada, le physocarpe à feuille d'obier et la Matteuccie fougère-à-l'autruche. Puisqu'ils sont difficiles à apercevoir, certains arbustes plantés ont été encerclés en rouge afin de faciliter l'observation.



Terrain 1 section B avant la plantation.

Il a été entendu qu'une lisière de végétaux (rouge) serait plantée et viendrait ainsi bonifier la végétation déjà en place en diminuant aussi la superficie gazonnée.



Terrain 1 section B après la plantation.

Une rangée d'arbustes a été plantée en plus d'un arrêt de tonte par les propriétaires. Les espèces plantées sont : l'aronie à fruits noirs et le physocarpe à feuilles d'obier.



Terrain 1 section C avant la plantation.

Étant un ancien site de camping, le sol était très compacté. Il était souhaité de planter des végétaux additionnels afin d'accélérer la reprise naturelle des végétaux en ajoutant des arbustes.



Terrain 1 section C après la plantation.

Plusieurs arbustes ont été plantés à travers les herbacées existantes afin de donner un coup de pouce à la végétation qui peine à s'établir. Les propriétaires ont mentionné que depuis leur acquisition de la propriété il y a plus d'une dizaine d'années, aucun changement n'avait été remarqué dans cette section au niveau de la végétation. Les espèces suivantes ont été plantées en premier plan : ronce odorante, spirée à larges feuilles, spirée tomenteuse et physocarpe à feuille d'obier. En bordure du lac, des asclépiades incarnates et une vigne de rivage ont été plantées.



Terrain 2 (Serge Brosseau) section A avant la plantation.

Plusieurs arbres étaient tombés suite à une tempête (présence de souches coupées à l'intérieur de la bande riveraine).



Terrain 2 section A après la plantation.

Plusieurs arbustes et arbres ont été plantés dans cette section. Le propriétaire avait également déjà planté 6 épinettes pour remplacer les arbres tombés. Les espèces plantées sont les suivantes : ronce odorante, myrique baumier, saule des marais et cornouiller stolonifère.



Terrain 2 secteur B avant la plantation.
Un chemin menant au bord de l'eau (à gauche) et s'ouvrant sur le bord de l'eau avec un coin de détente et accès à la plage (en bas à droite).





Terrain 2 section B après la plantation.
Les espèces suivantes ont été plantées :
cornouiller stolonifère, potentille frutescente,
physocarpe à feuille d'obier, sureau du Canada
et myrique baumier.





Terrain 2 section C avant la plantation.

Le bord de l'eau était presque seulement sur du gazon tondu.



Terrain 2 section C après la plantation.

Deux rangées de végétaux ont été plantées sur le bord de l'accès à l'eau ainsi qu'une rangée directement sur le bord de l'eau. Les espèces plantées sont les suivantes : physocarpe à feuille d'obier, potentille frutescente, iris versicolore et myrique baumier.



Terrain 2 section D après la plantation.

Plusieurs végétaux ont été plantés dans cette section. Il s'agit d'une portion très humide du terrain. Malheureusement étant presque uniquement des herbacées, au printemps et à l'automne, la bande riveraine n'était pas très efficace pour retenir le ruissellement engendré par de fortes pluies ou par la fonte des neiges. En incorporant des arbustes, une protection plus efficace du lac aura lieu. Des physocarpes à feuilles d'obier, des cornouillers stolonifères, des ronces odorantes et des sureaux du Canada ont été plantés dans cette section.



Terrain 3 (Véronique Duchemin-Lambert) avant la plantation.

Une forte régénération d'arbres est présente sur le terrain et la bande riveraine est également relativement conforme. Toutefois, le sol est très rocailleux et très peu d'espèces d'herbacées et d'arbustes y sont présentes.



Terrain 3 après la plantation.

Nous avons planté des cornouillers stolonifères dans la pente pour tenter de ralentir les eaux d'écoulement vers le lac. Le terrain était très abrupt et une bande riveraine d'une largeur de 15 mètres s'appliquait.



Terrain 3 après la plantation.

Nous avons planté des *Matteuccia fougère-à-l'autruche* et des spirées à larges feuilles afin de créer un couvert végétal au sol également. Le terrain étant abrupt et proche d'une route passante reçoit beaucoup d'eau de ruissellement contenant polluants et nutriments. Malheureusement le sol était tellement rocailleux que seulement quelques plants ont pu être mis en terre.



Lac des Îles



Terrain 4 section A (Émilie Bélanger) avant la plantation.
La bande riveraine était très mince, absente par endroit sur le terrain.



Terrain 4 section B avant la plantation.

Cette portion du terrain est une pointe enrochée qui s'avance dans l'eau.



Terrain 4 section A après la plantation.

Nous avons planté plusieurs plants de myriques baumiers à quelques endroits dans la bande riveraine. La plantation respectait ce que les propriétaires souhaitaient. Une bande de myrique baumier est venue agrémenter les quelques végétaux déjà présents.





Terrain 4 secteur B après la plantation.
Quelques physocarpes à feuilles d'obier
ont été plantés sur la pointe enrochée.



Terrain 5 (Elyse Dumoulin) section A avant la plantation.



Terrain 5 section B avant la plantation.
Plusieurs aménagements paysagers et quelques infrastructures sont présents dans la bande riveraine.





Terrain 5 secteur C avant la plantation.
Ce flanc de terrain est délimité par un ruisseau sinueux.





Terrain 5 section A après la plantation.

Nous avons agrémenté la bande riveraine avec des potentilles frutescentes, des sureaux du Canada et des myriques baumier. Des ajustements de la part de la propriétaire ont été faits la journée même pour y inclure des plantes ornementales. En soi, la bande riveraine a été agrandie d'au moins deux mètres sur toute la section A.



Terrain 5 secteur B après la plantation. Des spirées à larges feuilles, des myriques baumiers, des saules, des Dièreville chèvrefeuille, des aronies à fruits noirs et des physocarpes à feuilles d'obier ont été plantés. Plus de 100 végétaux ont été plantés sur ce terrain dont deux côtés étaient bordés par de l'eau soit le lac des îles et un de ses tributaires.





Terrain 5 section C après la plantation.

Plusieurs plants de Dièreville chèvrefeuille, Matteuccie fougère-à-l'autruche, cornouiller stolonifère, sureaux du Canada et spirée tomenteuse ont été plantés.





Terrain 6 (Jonathan Larente) secteur A avant la plantation.



Terrain 6 section B avant la plantation.



Terrain 6 section A après la plantation.

Plusieurs espèces ont été plantées : amélanchier du Canada, saule, ronce odorante, myrique baumier, aronie noire, iris versicolore, asclépiade incarnate, spirée à larges feuilles, cornouiller stolonifère, sureau du Canada, Matteucie fougère-à-l'autruche, héliopsis faux-hélianthe, potentille frutescente et Dièreville chèvrefeuille.





Terrain 6 section B après la plantation.

Des spirées à larges feuilles et tomenteuses ont été plantées ainsi qu'un saule et des asclépiades incarnates. Plus de 100 végétaux ont été plantés sur ce terrain pour agrémenter la bande riveraine.

Lac du Cerf



Terrain 7 (Christine Desnoyers) section A avant la plantation.



Terrain 7 secteur B avant la plantation.



Terrain 7 secteur A après la plantation.

Des plants d'iris versicolore, d'asclépiade incarnate, de potentille frutescente, de spirées à large feuille et tomenteuse, de physocarpe à feuilles d'obier et de myrique baumier ont été plantés.



Terrain 7 secteur B après la plantation. Quelques plants de potentilles frutescentes et de myriques baumier ont également été plantés à d'autres endroits dans la bande riveraine pour agrémenter celle-ci tout en respectant les souhaits des propriétaires.





Terrain 8 (Francis O'Donnell) avant la plantation.



Terrain 8 après la plantation.

Le sentier d'accès a été déplacé afin de limiter le plus possible le ruissellement directement dans le lac. Malheureusement il était impératif pour les propriétaires de conserver l'accès à l'eau complètement dégagé par mesure de sécurité pour leurs enfants. Puisque l'objectif de ce projet était d'encourager les gens à revégétaliser leurs rives et non à faire appliquer les réglementations, nous avons informé tous les participants de la réglementation en vigueur. Ils ont fait un choix libre et éclairé concernant les superficies qui devraient être plantées. Malgré tout, une très grande quantité de végétaux ont été plantés sur ce terrain, notamment : ronce odorante, Dièreville chèvrefeuille, aronie noire, spirée à larges feuilles et tomenteuse, physocarpe à feuilles d'obier, potentille frutescente, héliopsis faux-hélianthe, iris versicolore, asclépiade incarnate, Matteucie fougère-à-l'autruche, saule, amélanchier.



Terrain 9 (Linda Brennan) avant la plantation.



Terrain 9 après la plantation.

Deux rangées d'arbustes et d'herbacées ont été plantés sur presque l'entièreté de la longueur du lot. La plantation a eu lieu plus tard en automne, ce qui explique l'absence de feuilles dans la majorité des plants. Des iris versicolores, des ronces odorantes, des potentilles frutescentes, des physocarpes à feuilles d'obier et un amélanchier du Canada ont été plantés. Plus de 80 végétaux ont été plantés.

Terrain 9. Plusieurs plants d'asclépiades incarnates ont été plantés à l'autre extrémité du terrain où les propriétaires souhaitent conserver un accès et une partie sans végétation.





Terrain 10 (Mathieu Élie) secteur A avant la plantation.



Terrain 10 secteur B avant la plantation.



Terrain 10 secteur A après la plantation. Des plants d'iris versicolores, de cornouiller stolonifère, de Dièreville chèvrefeuille, de spirées à large feuille et tomenteuse, saule, myrique baumier et asclépiade incarnate.





Terrain 10 secteur B après la plantation. Des aulnes rugueux ont été plantés, des comptonies voyageuses, des aronies à fruits noirs et des sureaux du Canada.





Terrain 10. Des physocarpes à feuilles d'obier ont été plantés devant le chalet afin de faire un filtre pour les eaux de pluie provenant de celui-ci (aucune gouttière n'était présente pour récupérer les eaux de pluie).